

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 059-265904565-20220616-N0916062022-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N° 9
Gratuité du prêt de jeux
en ludothèque

L'an Deux Mille Vingt Deux.
Le 16 juin 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
Convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
Séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 17 dont 3procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - BELHADRI Youssef – LASSON Jean-Marie –
VANANDREWELT Rémy.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès –KOMIN Pascale
CORREAU Marie-Thérèse – FROMONT Fabienne – LAMOURILLE Arlette
BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie - MARCZEWSKI Christiane –
VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna
Monsieur OUAZZI Omar à Monsieur LASSON Jean-Marie
Monsieur STALONNE Estienne à Monsieur BELHADRI Youssef
Secrétaire de séance : Madame GRODZKI Agnès.

La participation aux animations ludothèque implique une adhésion de 3€ à titre personnel et de 5€ pour une famille. La location de jeux est payante selon le tableau suivant :

Services	Modalités	Tarifs	Pénalité de retard
Prêts de jeu à l'unité	Emprunt de maximum 2 jeux par semaine de vendredi à vendredi	2€ par jeu par semaine de prêt	2€ par semaine de retard
Carte de prêt	Valable jusqu'au 30 juin 2022. Elle permet l'emprunt de 10 jeux, (maximum : deux jeux par semaine)	15€00	2€ par semaine de retard
Malle ludique	Elle se compose de cinq jeux au choix de l'emprunteur, elle sera emportée le vendredi avant les vacances et rendue à la fin des vacances.	6€00	6€ par semaine de retard

La médiathèque de Pecquencourt propose du prêt de jeux gratuit sous condition d'une adhésion unique de 5€. Par cohérence pour les services proposés par la municipalité aux habitants, il semble plus juste d'appliquer le prêt de jeux gratuit à la ludothèque.

Le livre comme le jeu sont des outils culturels permettant des échanges au sein de la famille, ils sont des alternatives aux écrans et ils permettent à l'enfant de développer ses compétences d'une manière ludique. Ainsi, le centre social souhaite rendre accessible à tous ces outils en proposant la gratuité de la location de jeux à la Ludothèque.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à approuver ce changement de règlement.

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

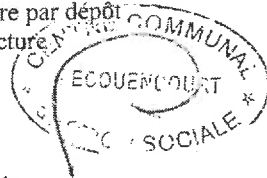
Affiché le 17/06/2022

ID : 059-265904565-20220616-N0916062022-DE

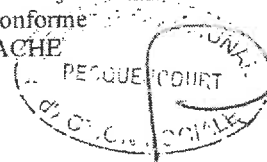
**La commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix**

AUTORISE : Monsieur le Président à approuver ce changement de règlement.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous-Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.